



Heritage alors que la procedure de divorce n est pas prononce

Par gau, le 27/05/2008 à 21:53

apres un divorce au tort partage son ex femme demande un pourvoi en cassation car celle ci demande de l argent qu il na pas si entre tant il obtient un heritage de sa mere son ex femme peut elle aussi en beneficier.

Une autre question le divorce a dure 10 ans environ il lui est interdit de refaire sa vie ou y a t il une solution car cela peut durer vtam eternam. Pour la justice qu elle est la valeur d une boite postal dans son cas car il se retrouve a date d aujourd hui sans logement